



ARRETE DU MAIRE

N° 2025-024

Réglementation de la circulation

Le Maire de la Commune d'Etival-lès-le Mans,

- Vu les articles L2212-2, L2213-3 et 2213-2 du code Général des Collectivités territoriales,
- Vu le code de la route
- Considérant que pour des travaux de recherche ¼ e tour de Véolia au lieudit La Tansollerie, il y a lieu de régler la circulation.

ARRETE

Article 1^{er}

Le 10 avril 2025, pour des travaux de recherche ¼ e tour de Véolia au lieudit La Tansollerie. La circulation s'effectuera de manière alternée manuellement.

Article 2

La signalisation sera gérée et assurée par l'entreprise VEOLIA EAU de Sablé sur Sarthe, responsable des travaux.

Fait à Etival-lès-le Mans, le 10 avril 2025

Le Maire-Adjoint,
Bruno CORBIN

MAIRIE

ROUTE D'ALLONNES – 72700 ETIVAL-LES-LE-MANS
Tél. 02 43 47 19 51 e-mail : mairie@etival-les-le-mans.com